

## Serge Dupuis\*

\*Chercheur spécialisé dans l'Afrique des Grands Lacs Rwandais tutsis entre les mois d'avril et juillet 1994, le régime du président Paul Kagame, en place à Kigali depuis ce moment-là, ainsi que ses soutiens et relais dans le monde et en France ont produit un récit qui prétend fournir la clé d'explication universelle de cette tragédie. Selon ce récit, qui s'est largement imposé auprès de la communauté internationale et constitue de ce fait la version officielle des événements concernés, le projet de génocide des Rwandais tutsis aurait été inscrit dans les faits dès la fin des années 1950 et le début des années 1960. L'événement fondateur en aurait été la « Révolution sociale » de 1959. Dirigée contre la monarchie tutsie, celle-ci fut de fait marquée par les premiers pogroms visant la population tutsie et le départ en exil de milliers de ses membres. Surtout, elle prépara l'accession au pouvoir un an plus tard de ses initiateurs, les élites hutues, et de l'idéologie qui les animait. Une idéologie ethnonationaliste, qui définissait la minorité tutsie comme descendante d'envahisseurs venus d'Afrique orientale pour asservir le peuple hutu et, d'autre part, la majorité hutue comme « une race pure », seule occupante légitime du Rwanda, destinée à en assurer le gouvernement.

## RÉCIT « OFFICIEL » ET HISTOIRE COMPLEXE



Si l'on en croit Kigali, l'on se serait trouvé là au début d'un « processus long » dont le génocide aurait constitué la conséquence logique et l'aboutissement. Les deux Républiques rwandaises couvrant la

AVERTISSEMENT : La mission de la Fondation Jean-Jaurès est de faire vivre le débat public et de concourir ainsi à la rénovation de la pensée socialiste. Elle publie donc les analyses et les propositions dont l'intérêt du thème, l'originalité de la problématique ou la qualité de l'argumentation contribuent à atteindre cet objectif, sans pour autant nécessairement reprendre à son compte chacune d'entre elles.



période 1960-1990, celle de Grégoire Kayibanda puis celle de Juvénal Habyarimana<sup>1</sup>, auraient en effet témoigné par la suite d'une continuité idéologique avec les origines assurant, dans l'intérêt de la domination hutue, la permanence du racisme anti-tutsi et du projet génocidaire. L'une pratiquant la diabolisation des Tutsis et les appels aux massacres – invariablement suivis de tueries et de vagues de départs en exil – qui constituèrent sa réponse systématique aux tentatives de retour armé des exilés ou à la menace de bouleversements politiques. L'autre maintenant une sorte de veille idéologique destinée à garantir, par l'intermédiaire de son système éducatif, l'intériorisation des mythes raciaux et de l'antagonisme ethnique, tout en marginalisant les Tutsis au sein de la communauté politique et civile nationale au moyen d'un système de quotas discriminatoires. En 1990, enfin, l'offensive militaire déclenchée en octobre depuis l'Ouganda par des exilés regroupés dans le Front patriotique rwandais (FPR), marquant le début d'une guerre civile qui devait durer jusqu'en juillet 1994, aurait fourni le prétexte du passage à l'acte. De ce moment-là daterait un complot génocidaire fomenté au sommet de l'État rwandais. Le régime – c'est à dire le président Habyarimana et son premier cercle, des responsables au sein de la hiérarchie politique, administrative et militaire – se serait alors engagé dans la mise en œuvre de l'extermination des Tutsis. Cette mouvance aurait mis à profit les années de guerre civile pour en entreprendre une planification minutieuse, avant d'en accélérer la mise en place dans le courant de l'année 1993 puis de pousser dans ses dernières conséquences le projet criminel ancien. C'est dans ce sens qu'il conviendrait d'interpréter la remise à l'ordre du jour, au cœur du régime Habyarimana, des mots d'ordre et des pratiques de violence ethnique de la « Révolution sociale » et de la première République. Ainsi du choix fait en octobre 1990 de répondre à l'attaque du FPR par une répression et une mobilisation ethniques qui firent de l'ensemble des Tutsis autant de boucs émissaires collectivement complices de l'envahisseur – thème qui allait prendre de plus en plus de place dans l'espace politique. Ainsi, précisément, de la définition de l'ennemi, en septembre 1992, par une commission militaire, comme « le Tutsi de l'intérieur ou de l'extérieur extrémiste [...] qui n'a jamais reconnu et ne reconnaît pas encore les réalités de la Révolution sociale ». Ainsi encore des pogroms de populations tutsies commandités dans le nord et le sud du pays au cours des années de guerre en réaction aux offensives du FPR, dans lesquels il faudrait voir autant de répétitions avant la générale. Ainsi de la structuration puis de l'armement et de l'entraînement de milices dites Interahamwe, en particulier dans la seconde moitié de l'année 1993, ou encore de la mise sur pied d'une autodéfense civile impliquant l'armement de la population et l'achat d'une grande quantité de machettes. Ainsi enfin du développement, au moyen de médias et discours



<sup>1.</sup> Au pouvoir de 1961 à 1973 pour le premier et de 1973 à son assassinat en 1994 pour le second.



extrémistes, d'une propagande psychologique raciste et haineuse visant à diaboliser l'ennemi extérieur en même temps que l'ensemble des Tutsis du Rwanda.

L'idée que met en avant ce récit officiel du génocide des Rwandais tutsis consiste à affirmer que celui-ci ne pouvait que nécessairement s'accomplir. Il aurait été fatal, car consubstantiel au régime. Si bien que la lutte contre la menace génocidaire aurait été au fondement du combat du FPR contre la dictature monolithique d'Habyarimana. Il fallait secourir les Tutsis et l'objectif ultime de la guerre de « libération » n'aurait été que de terrasser le dragon génocidaire. La planification du génocide à partir de 1990, l'attentat contre l'avion du président Habyarimana qui, le 6 avril 1994, en aurait donné le signal, et le génocide lui-même auraient en quelque sorte validé la politique menée par le FPR. Toute la stratégie et l'ensemble des décisions de la rébellion durant la guerre civile jusqu'au printemps 1994 devraient ainsi être considérées à la lumière de l'impératif de la lutte contre un génocide en gestation. En témoignerait la grande offensive de février 1993, alors explicitement justifiée par l'invocation de cette menace génocidaire. Et les populations civiles hutues qui trouvèrent la mort au fur et à mesure de la progression militaire du FPR ne seraient qu'autant de victimes collatérales de ce combat.

À ce récit statique, où la fin est inéluctablement inscrite dans les prémisses aussi bien que dans un processus irréversible, à cette histoire manichéenne, où tout n'est que victimes d'un côté et bourreaux de l'autre, il convient d'opposer un autre récit et une autre histoire. Un récit dynamique et une histoire complexe qui prennent en compte le poids de variables telles que les décisions des uns et des autres, les circonstances ou encore les événements, et qui, démentant les argumentaires construits *a posteriori*, rétablissent dans ses droits la réalité des faits en donnant sa juste place à la contingence.

À la fin des années 1980, tout d'abord, l'ère Habyarimana se caractérise jusque-là par une évolution positive dans trois domaines. L'apaisement des relations interethniques nous semble le plus remarquable d'entre eux. Il n'est pas conforme à la réalité d'affirmer qu'il y a continuité par rapport à l'ère Kayibanda, dont la marque à cet égard aura été la permanence de la violence raciste dirigée contre les Tutsis. Certes, ceux-ci subissent un système discriminatoire de quotas inacceptable, mais la disparition de la menace constante qui pesait sur leur vie constitue une incontestable amélioration de leur existence collective, tandis que, dans les campagnes, l'on observe une forte dynamique d'intégration des deux communautés. L'on peut du reste avancer que cette évolution avait de bonnes chances de se poursuivre, dans le contexte du sommet franco-africain de La Baule





du mois de juin 1990, à l'occasion duquel François Mitterrand allait définir une conditionnalité de l'assistance financière française aux pays en voie de développement centrée sur l'exigence de respect des droits de l'homme et de démocratisation des systèmes politiques. Sous cette injonction, dès le mois de juillet 1990, le président Habyarimana engage de fait un processus d'ouverture démocratique au terme duquel, deux ans plus tard, le Premier ministre de son gouvernement appartiendra à l'un des partis d'opposition. Pour finir, la question des réfugiés tutsis elle-même – plusieurs centaines de milliers de personnes pour la plupart réparties dans des pays de la région et qui revendiquent un droit au retour - commence à faire l'objet de tractations officielles. Au regard de ces développements, la thèse intentionnaliste d'un projet génocidaire qui ne pouvait que s'accomplir et dont la planification aurait été progressivement entreprise à partir du mois d'octobre 1990 n'est pas soutenable. De fait, le génocide des Rwandais tutsis ne fut pas le résultat d'une planification arrivée à maturation mais la conséquence du conflit qui opposa, entre 1990 et 1994, le FPR et le régime rwandais de l'époque. La décision prise par un groupe extrémiste hutu, après l'assassinat de Juvénal Habyarimana, d'entreprendre l'extermination de la communauté tutsie fut l'aboutissement d'un processus cumulatif qui se déroula tout au long du conflit, d'un enchaînement de décisions de part et d'autre et d'une spirale d'événements qui, à tout moment, auraient pu ne pas être prises ou ne pas se produire. Leur occurrence dépendit en effet non pas de la concrétisation inéluctable d'une idéologie, mais de la stratégie d'acteurs politico-militaires déterminés à se maintenir au pouvoir pour les uns et à le conquérir pour les autres, et cela, dans les deux cas, quel qu'en fût le coût pour leurs compatriotes civils tutsis et hutus.

En octobre 1990, lorsqu'ils lancent leur première offensive sur le Rwanda, les responsables politicomilitaires du FPR ne le font pas avec à l'esprit l'intérêt supérieur des Tutsis de l'intérieur, de la même manière qu'ils ne conduiront pas ensuite la guerre dans le but de les sauver d'un génocide planifié. Ils nourrissent depuis plusieurs années le projet de revenir au Rwanda par la force des armes et leur objectif est d'y exercer le pouvoir. Si leur décision de passer à l'action intervient à ce moment précis, c'est que deux arguments essentiels de leur effort de propagande à destination de la diaspora, de l'opposition intérieure rwandaise et de la communauté internationale sont sur le point de s'effondrer : on l'a vu, la dictature d'Habyarimana s'engage alors dans un processus de démocratisation et s'est enfin ouverte à la question d'un possible retour des réfugiés. Le FPR comprend que sa base de recrutement risque de se réduire considérablement et, surtout, il est tout à fait conscient qu'en raison du poids démographique respectif des populations tutsie et hutue, une intégration pacifique au sein d'un système politique multipartite ne lui assurerait qu'une représentation quasi marginale. Or, il n'entend exercer qu'un pouvoir sans partage.





Il importe ici d'avoir à l'esprit que cette décision d'envahir le Rwanda et la stratégie de conquête du pouvoir qui sera ensuite celle du FPR furent adoptées en toute connaissance de cause. L'histoire récente du Rwanda depuis 1959 enseignait en effet à tout observateur que, par le passé, le régime pro-hutu avait invariablement répondu aux menaces pesant sur la pérennité de son pouvoir d'une seule et unique manière : en désignant les Tutsis comme boucs émissaires auprès de la population et en organisant à leur encontre exactions et tueries. Le FPR ne pouvait ignorer que ses actions militaires créeraient de manière croissante, au fur et à mesure de la progression de ses troupes tout au long du conflit, en particulier chez les extrémistes du régime en place, le sentiment d'une menace de plus en plus précise à l'encontre du monopole que celui-ci exerçait sur le pouvoir politique et économique. La rébellion ne pouvait pas ne pas tenir compte du fait que ces extrémistes n'hésiteraient pas dans ces conditions à réveiller une idéologie potentiellement criminelle et des antagonismes ethniques assoupis. Il n'est pas non plus possible de soutenir que les responsables du FPR n'avaient pas imaginé que les Tutsis de l'intérieur, pris en otages, en feraient les frais, comme ne tardèrent pas à le montrer, dès octobre 1990, les premiers massacres de Tutsis, et comme en témoignèrent ceux qui suivirent. Force est de constater que ces considérations puis la confirmation de leur pertinence ne furent d'aucun poids dans la détermination et l'évolution de la stratégie politico-militaire de la rébellion.

Bien au contraire, entièrement tourné vers son objectif de conquête d'un pouvoir sans partage, le FPR fit le choix de mener une politique de la tension. La guerre fut conduite en alternant les phases d'offensive et les phases de négociation destinées à engranger les acquis conquis sur le terrain, elles-mêmes suivies de ruptures de cessez-le-feu dès que s'en présentait le prétexte. Une stratégie de la violence et du chaos présida aux actions accomplies hors affrontement militaire : des attentats terroristes indiscriminés, en particulier dans des lieux publics, et des assassinats de personnalités politiques et civiles furent perpétrés, avec pour fonction de déstabiliser le régime, de le pousser à la faute contre les civils tutsis ou de fomenter des troubles interethniques, dans l'un et l'autre cas afin de légitimer l'intervention de la rébellion. La progression des troupes du FPR elle-même s'accompagna d'exactions et de massacres systématiques de populations civiles hutues visant en premier lieu à généraliser, dans les zones conquises et au-delà, terreur et désordre. Les accords d'Arusha, enfin, qui, au mois d'août 1993, mirent fin au conflit durant quelques mois en prévoyant une transition placée sous le signe du partage du pouvoir, au terme de laquelle devaient être organisées des élections démocratiques, ne furent jamais véritablement acceptés. L'on a vu sur ce point la conviction qui animait les responsables du FPR que tout processus démocratique serait fatal à leur projet. En l'occurrence, il ne faisait guère de doute dans leur





esprit que les élections prévues leur retireraient une bonne partie de ce que les accords d'Arusha leur avaient concédé. Après le 6 avril et la reprise des combats, alors que le génocide faisait rage, ils refusèrent ainsi toute solution politique négociée. Au point que certains ont pu avancer, sans toutefois le prouver de manière irréfutable, que l'un des éléments de la stratégie de conquête du pouvoir des dirigeants du FPR consista à diaboliser le régime Habyarimana en poussant les extrémistes hutus à se livrer à des actions violentes à l'encontre des civils tutsis. Citons ici Colette Braeckman, journaliste belge que l'on ne peut assurément pas ranger parmi les critiques acharnés de la rébellion rwandaise et du pouvoir qui en est issu : « J'en suis venue à penser que Kagame et les siens, tacticiens militaires avant tout, ne sont pas de ceux qui hésitent à sacrifier des civils, y compris des Tutsis, si tel doit être le prix à payer pour arriver à leurs fins. »<sup>2</sup>

Une chose, en tout état de cause, ne saurait guère être contestée. Le déploiement de la stratégie choisie par le FPR durant le conflit eut pour corrélation la radicalisation du camp pro-hutu. Les responsables politiques et militaires extrémistes du régime Habyarimana, qui voyaient par ailleurs le processus de démocratisation en cours affaiblir leurs positions, se trouvaient confrontés à la perspective de se voir définitivement privés de leur hégémonie politique, ainsi que de leurs prébendes. Plus se précisait la menace de la rébellion sur leur pouvoir, plus la guerre radicalisait les pires tendances du régime en une escalade mortifère, intensifiant la violence politique. Ce fut de fait une politique de la tension qui fut également choisie dans ce camp – politique à laquelle la montée en puissance militaire du FPR apporta par ailleurs le soutien décisif d'une partie de l'opposition politique hutue. Nous avons, sur ce point de la montée des tensions, évoqué plus haut les moyens de plus en plus extrêmes mis en œuvre par les extrémistes hutus pour renverser le cours d'une guerre qu'ils voyaient peu à peu évoluer en leur défaveur. D'autre part, la progression inexorable de l'armée du FPR et le cortège d'exactions et de tueries qui l'accompagnait finirent par susciter chez de nombreux Hutus de vifs sentiments d'incertitude et de peur, auxquels l'attentat contre Habyarimana ajouta parfois la colère. Ainsi que le chercheur américain Scott Straus<sup>3</sup> l'a souligné, ces sentiments, exacerbés en outre par les manipulations de la propagande extrémiste et de ses relais politiques locaux, furent un déterminant essentiel de la participation à l'entreprise d'extermination des Tutsis d'une large part des paysans hutus – que Strauss évalue à 17 % de la population hutue adulte. Si, lorsqu'après l'attentat, le FPR reprit les armes en invoquant la sécurité des Tutsis, ces hommes et ces femmes obéirent – certes souvent sous la contrainte – à l'ordre de tuer les civils tutsis, ce ne fut pas parce que leur participation avait été planifiée mais



- 2. Colette Braeckman, Les Nouveaux Prédateurs, Fayard, 2003, p. 226.
- 3. Scott Straus, The Order of Genocide: Race, Power and War in Rwanda, Cornell University Press, 2006.



parce que les victoires de la rébellion leur faisaient craindre pour leur vie, leur famille et leurs biens et qu'ils voulurent les protéger.

Car ce fut lorsque le FPR relança la guerre avec une forte perspective de victoire, immédiatement après l'assassinat d'Habyarimana et le déclenchement de massacres politiques et « ethniques » dans la capitale rwandaise, que les extrémistes hutus prirent la décision de jouer leur va-tout. L'universitaire André Guichaoua a décrit récemment dans un ouvrage<sup>4</sup> éclairant comment un noyau de responsables politiques et militaires du régime Habyarimana, originaires du nordouest du pays, se lança alors dans un coup d'État de la dernière chance, assassinant dans un premier temps les personnalités politiques qui constituaient la relève institutionnelle légale après l'assassinat du président, suscitant les premiers assassinats systématiques de Tutsis dans la capitale, formant un gouvernement intérimaire rwandais (GIR) qu'ils contrôlaient, puis entreprenant au bout de quelques jours le génocide des Tutsis. C'est à ce moment-là et à ce moment-là seulement que le génocide fut organisé comme projet politique. Certes, depuis 1990, les actes et déclarations meurtriers à caractère génocidaire - relevant souvent d'une double tactique de dissuasion et de déstabilisation du gouvernement pour les premiers - n'avaient pas manqué, et il existait assurément des groupes, acteurs et médias qui envisageaient la liquidation des Tutsis de l'intérieur, y compris dans ses formes d'organisation, et appelaient la population à l'entreprendre. L'extermination des Tutsis, à n'en pas douter, faisait partie du champ des possibles et, dans l'esprit de certains, de celui des souhaitables. Mais rien, en revanche, ne permet d'affirmer qu'existait depuis des mois ou des années un plan d'extermination méticuleusement conçu dans chacune de ses composantes et qui n'attendait qu'un signal pour que soit enclenchée sa mécanique fatale. Le génocide fut planifié sous la pression des événements et son déploiement, on le verra, ne se fit pas d'un seul élan.

Rappelons ici qu'en vingt ans, au cours de plusieurs très longs procès qui virent le procureur faire de la planification son cheval de bataille, procès qui multiplièrent témoignages et documents, le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), chargé de juger les « grands » génocidaires rwandais, ne parvint jamais à prouver « au-delà de tout doute raisonnable » qu'il y aurait eu entente préalable des différents inculpés, avant le 6 avril 1994, « en vue de commettre le génocide »<sup>5</sup>. L'ensemble des faits évoqués, des preuves mises en avant et des témoignages présentés furent jugés insuffisants, ou insuffisamment fiables, par les juges du tribunal pour les convaincre de la réalité d'une conspiration génocidaire. Et, de fait, à partir du 6 avril, loin d'assister à la mise en



- 4. André Guichaoua, Rwanda, de la guerre au génocide, Editions La Découverte, 2010.
- Ibid, p. 578.



action des rouages d'une mécanique soigneusement préparée, qu'observe-t-on? Dans le camp des extrémistes hutus, politiques ou militaires, dont on nous dit qu'ils ont conçu l'assassinat d'Habyarimana comme le premier acte de la mise en œuvre de leur projet criminel, ce qui prévaut, c'est l'impréparation et, écrit André Guichoua, le recours à des « stratégies de sauve-qui-peut »<sup>6</sup>. L'on pense par exemple à l'évacuation en catastrophe par la Garde présidentielle de dignitaires pro-hutus, d'abord vers un camp militaire puis vers l'ambassade de France. Mais ce sont ceux qu'on nous présente comme les architectes de la planification qui illustrent le mieux le propos. Sont-ils prêts? S'emparent-ils résolument et sans coup férir du pouvoir vacant? Absolument pas. L'épouse du président, Agathe Kanziga, qui aurait commandité l'assassinat de celui-ci, n'a de cesse d'être évacuée vers la France avec une partie de sa famille. Ses frère et demi-frère, membres influents du premier cercle du président défunt, vont bientôt s'enfuir vers Gisenvi, leur fief au nord-ouest. Le colonel Théoneste Bagosora, qualifié de « cerveau » du génocide, essaie bien de s'emparer du pouvoir, mais il va d'échec en échec et devra se résoudre à la mise en place d'un gouvernement civil, le GIR, sur lequel il exercera, il est vrai, des pressions efficaces pour que soit engagée et maintenue la politique du pire. Le point mérite qu'on s'y arrête. Si en effet Bagosora échoue alors dans ses tentatives, c'est qu'il se heurte à l'opposition de la majorité du Haut-commandement de l'armée rwandaise, qui souhaite voir la continuité constitutionnelle assurée par le gouvernement pluripartite en place. Alors même que l'on nous décrit un régime criminel tourné dans toutes ses composantes vers l'extermination des Tutsis, ce que l'on constate en réalité, ce sont, au sein des institutions rwandaises, des résistances bien réelles au projet criminel des extrémistes hutus. L'armée rwandaise, qui n'est qu'un exemple, n'était pas une armée génocidaire dans son ensemble – certains officiers supérieurs tenteront un temps de s'opposer aux massacres – et le fait d'avoir détenu une position d'autorité en avril 1994 au sein de l'État rwandais ne fait pas nécessairement du détenteur un criminel.

Il reste cependant que l'affirmation de l'absence de préméditation et de planification préalable au 6 avril ne saurait être interprétée comme impliquant que le crime de génocide ne fut pas commis. La convention de 1948 qui définit celui-ci n'évoque l'idée de planification à aucun moment. En revanche, elle met l'accent sur l'« intention ». Le TPIR n'a eu de fait aucun mal à condamner pour crime de génocide nombre des inculpés qui furent présentés devant ses chambres.





## LA PLANIFICATION

Au 6 avril 1994, ni le génocide ni sa présumée planification centrale préalable ne vont donc de soi. Les extrémistes hutus vont devoir en quelques jours, dans l'urgence et l'improvisation au tout début, décider, orienter, organiser et imposer dans la violence et par la violence une politique dont le dispositif ne sera en fait totalement formalisé qu'à la fin du mois de mai, même si le plus grand nombre des Tutsis massacrés le furent avant cette date. Ils entreprennent dans un premier temps, en s'appuyant sur certaines unités de l'armée, la liquidation physique de personnalités de l'opposition et du gouvernement pluripartite, dont le chef du gouvernement et certains ministres. S'étant ainsi rendus maîtres des leviers du pouvoir politique, ils procèdent ensuite à la formation d'un appareil politique à leur convenance, le gouvernement intérimaire, qu'ils s'attachent à impliquer dans leur démarche jusqu'au-boutiste en ordonnant les premiers massacres de Tutsis. Très rapidement, ils sautent le pas et décident d'assurer leur survie politique en déclenchant une guerre totale contre l'ennemi tutsi, de l'extérieur comme de l'intérieur. Bientôt, viendra le temps de l'épuration de l'administration territoriale et de l'armée. Mais encore faut-il, pour exterminer des centaines de milliers de personnes aussi rapidement que possible, afin également de diluer les responsabilités voire de justifier l'entreprise, se gagner le concours de la population en nombre suffisant. Le 12 avril, un message radiodiffusé appelant ouvertement la population hutue à s'en prendre aux Tutsis viendra renforcer à cet effet le déchaînement de la propagande anti-tutsie des médias extrémistes. Mais ceci ne garantira pas en soi l'adhésion de la population : au niveau local, des relais extrémistes ou motivés par leur propre intérêt – politiciens, autorités locales, miliciens, militaires, élites civiles, paysans parfois – devront, là encore, briser la résistance de modérés ou de démocrates, prendre le pouvoir, s'auto-instituer chefs de file de l'autodéfense civile, autrement dit de l'encadrement de la population pour la mise à exécution de la solution finale. Car les résistances institutionnelles ou individuelles à l'organisation du génocide qui démentent la thèse d'un plan criminel élaboré de longue date concernèrent également les préfectures du Sud : à Kibungo, à Gitarama, où les autorités s'opposèrent un temps à la violence des Interahamwe, à Butare, où il fallut que le président par intérim et le Premier ministre du GIR se déplacent en personne pour imposer l'ordre du jour génocidaire après avoir démis de ses fonctions le préfet, qu'ils feront ensuite assassiner de même que sa famille.



L'on voit bien ici qui furent les principaux et véritables responsables du génocide des Rwandais tutsis. Là encore, affirmer qu'il n'y eut pas, antérieurement au 6 avril 1994, planification de



l'extermination n'exclut en rien le constat. Les extrémistes hutus eurent le choix. Ce furent eux qui, parce que leur pouvoir était menacé, choisirent à leur tour de mener une politique de la tension, de redonner vigueur à l'idéologie ethniste fondatrice de la première République et aux antagonismes anciens, d'organiser des tueries ciblées de Tutsis, de s'appuyer sur des moyens de plus en plus criminels puis, enfin, de recourir à la violence de masse. À aucun moment, ces faucons du régime ne se départirent de leur attitude irréductible : contre les accords d'Arusha, qu'eux aussi – parce qu'ils signifiaient la fin du temps des privilèges ainsi que le partage des postes clés de l'État et la société – n'acceptèrent jamais, contre la perspective de tout cessez-le-feu également, une fois que les hostilités eurent repris, après le 6 avril. C'est bien en toute conscience de ce qu'ils faisaient qu'ils prirent la décision d'instrumentaliser les peurs de la population hutue et de l'appeler au meurtre de centaines de milliers d'hommes, de femmes, d'enfants et de vieillards tutsis. Ils n'hésitèrent alors pas à identifier collectivement les Tutsis de l'intérieur à la menace FPR et à désigner chacun d'entre eux, enfants compris, comme autant de complices de la rébellion et donc d'ennemis. Ils se prévalurent de l'autorité de l'État pour donner l'autorisation de tuer et placèrent son efficacité organisationnelle au service de leur projet. Ils mirent à profit l'étroit maillage administratif et la tradition de mobilisation populaire propres au Rwanda pour transformer, au nom de l'« alliance de tous les Hutus », autant de leurs concitoyens qu'ils le purent en armes de guerre dans ce qu'ils leur présentaient comme un combat légitime pour leur survie, pour leur terre et pour la patrie. Et lorsqu'au mois de mai l'intensité des massacres faiblit, ils engagèrent les mesures institutionnelles nécessaires à la relance des ardeurs meurtrières.

Après le 6 avril, les deux camps en conflit au Rwanda prirent la décision d'aller jusqu'au bout de leur logique. Une logique de guerre et de conquête du pouvoir quel qu'en fût le prix d'un côté, une logique de préservation de ce pouvoir quoi qu'il en coutât de l'autre. Mais tandis que la rébellion se livra à des massacres de masse tactiques ou d'opportunité sans viser à l'éradication des Hutus, les extrémistes hutus choisirent pour leur part de s'appuyer sur un génocide comme stratégie ultime de guerre. L'on rejoindra sur ce point la sociologue Claudine Vidal pour considérer que l'on est en présence de « faits comparables mais non semblables »<sup>7</sup>. À l'intégration cynique du coût humain d'une entreprise militaire dans la stratégie décidée, s'oppose l'intention de mettre en œuvre un génocide au moyen de l'appareil d'un État en faisant de ce projet la politique officielle de celui-ci.



<sup>7.</sup> In Abdul Johshua Ruzibiza, Rwanda, l'histoire secrète, Editions du Panama, 2005, pref. p. 55.

De la planification du génocide des Rwandais tutsis

> Il convient à ce stade de s'interroger sur la vigueur avec laquelle l'actuel gouvernement rwandais et ses partisans s'en prennent de manière systématique à tous ceux qui, chercheurs ou observateurs, réfutent la thèse d'une planification antérieure au 6 avril 1994. Et cela quand bien même ceux-ci expliquent qu'il y eut bien au Rwanda à cette époque, non pas des massacres spontanés accomplis dans un contexte d'effondrement de l'État par une population terrorisée par la guerre et rendue furieuse par l'assassinat de son président, mais intention et politique d'État génocidaires. La reconnaissance ou non de la planification « ancienne » du génocide, a-t-on de fait pu écrire, semble constituer une véritable « ligne de démarcation » au-delà de laquelle commence l'accusation de négationnisme. C'est que, comme ailleurs dans le dossier rwandais, s'attache au sujet dont il est ici question un enjeu stratégique capital pour le régime du président Paul Kagame. Ce régime doit en effet à la version officielle et manipulée de l'histoire rwandaise récente, qui fait du FPR le « libérateur » du peuple rwandais et le valeureux et victorieux combattant d'un génocide planifié, sa légitimité internationale. Une légitimité qui couvre donc sa marche militaire vers le pouvoir dans la violence, mais qui couvre également les politiques autoritaires et répressives qu'il mène aujourd'hui. Il bénéficie de fait depuis 1994 auprès de la communauté internationale du statut – autodécerné, on l'aura compris - de sauveur des Rwandais tutsis et de représentant officiel des victimes du génocide. Or, ce statut lui garantit non seulement un flux financier ininterrompu de la part des donateurs bilatéraux et multilatéraux – à hauteur de 40 % du budget national –, mais également une absolution et une impunité totales, au TPIR et ailleurs, à l'égard de l'ensemble des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis par les troupes du FPR durant et après le conflit rwandais puis ensuite au Congo. Absolution et impunité qui englobent en outre la politique d'agression et de spoliation qu'il mène à l'Est de la République démocratique du Congo (RDC) depuis maintenant dix-huit ans. Toute atteinte à l'histoire officielle du génocide, singulièrement toute tentative de démontrer qu'il n'y eut pas planification de celui-ci avant le 6 avril 1994, représente ainsi un danger vital pour Kigali parce qu'elle remet en cause la légitimité internationale du régime. Car le roi apparaît alors nu : son seul et unique objectif en 1994 fut la prise du pouvoir par les armes à Kigali, ses troupes commirent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, il porte une part de responsabilité dans la tragédie rwandaise, le régime hutu contre lequel il entra en guerre en 1990 n'était pas un régime collectivement génocidaire, la France ne fut pas complice, avant 1994, de la préparation d'un génocide qui n'était pas en préparation. C'est l'exploitation du génocide soigneusement entretenue par le FPR qui risque alors de perdre son efficacité.

